

Pôle sportif des Montboucons - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite aux décisions de réaliser un équipement sportif à vocation nationale ainsi que l'hébergement et les espaces de sport d'accompagnement, à proximité du Centre International de Séjour dans le secteur des Montboucons, une étude de faisabilité a été engagée par la Région de Franche-Comté, en liaison avec la Ville et Habitat 25. Cette étude a débouché sur un projet comportant :

- 60 hébergements et les lieux d'accueil
- une halle des sports
- une maison des sports
- les emplacements de stationnement nécessaires.

L'assiette foncière pour la réalisation de ce projet est constituée par des terrains appartenant à la Ville de Besançon, à M. Picard, Mme Nicod et Mme Jouffroy née Bonnefoy (parcelles section HL n° 3, 4, 21 et 54) .

La présente délibération devra être affichée pendant un délai d'un mois à la Mairie de Besançon et sera publiée dans deux journaux locaux : l'Est Républicain et le Pays de Franche-Comté.

Parallèlement aux discussions en cours avec les propriétaires concernés et leur conseil et conformément à l'emplacement réservé prévu à cet effet au plan d'occupation des sols secteur nord (emplacement n° 18 : équipements sportifs, enseignement et hébergement), après avis favorable de la commission d'urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat la déclaration d'utilité publique de cette opération.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, c'est une opération d'envergure puisqu'elle représente un investissement de 35 MF. La Ville de Besançon a-t-elle pris une piste, cette fois-ci, pour le fonctionnement, puisque les investissements sont réalisés par la Région, par Habitat 25 et le Ministère ?

M. LE MAIRE : Cela fait déjà un certain temps qu'on en parle avec la Région et les autres structures.

M. FUSTER : Ça fait effectivement un moment que la réponse est donnée, Monsieur DUVERGET, y compris au Président CHANTELAT. On a créé avec les utilisateurs une association de gestion à laquelle ne participe aucune collectivité, ni d'ailleurs l'Etat. Mais par contre la Ville de Besançon a promis une subvention de fonctionnement à hauteur de 200 à 400 000 F par an. Trois ligues font partie de cette association, le judo, la lutte et le VTT, ainsi que le comité régional olympique et sportif et le centre international de séjour.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 30 décembre 1996.